

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 001-1705/15/CC

■ Approbation du principe de soutien de Marseille Provence Métropole au projet Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires dans le cadre du volet Enseignement supérieur recherche du Contrat de Plan État Région DPEATSV 15/14202/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoire des Affirmations des Métropoles a transféré aux Communautés Urbaines la compétence Enseignement Supérieur Recherche que Marseille Provence Métropole exerce par conséquent depuis le 27 janvier 2014.

La recherche et l'enseignement supérieur sont des fonctions métropolitaines stratégiques, facteurs de rayonnement et d'attractivité pour les territoires et vecteurs de développement économique car la recherche produit les connaissances scientifiques dont sont issues les innovations technologiques.

L'exercice par Marseille Provence Métropole de cette nouvelle compétence, déjà initiée lors de l'accompagnement du Plan Campus et la mise en service des Bus à Haut Niveau de Service sur les sites de l'Étoile et bientôt de Luminy, permet le renforcement des actions de la collectivité en lien avec le soutien à l'économie de la connaissance et à l'innovation, dont Marseille Provence Métropole a fait un des piliers de sa stratégie de développement économique.

La prise en compte de la compétence Enseignement Supérieur Recherche par Marseille Provence Métropole s'est opérée au moment de la discussion et de la négociation du nouveau Contrat de Plan État Région (CPER 2015-2020).

A cette occasion, par délibération DEV n° 010-1180/15/CC du 3 juillet 2015, Marseille Provence Métropole a souhaité afficher une ambition forte et volontariste en accompagnant financièrement quelques projets académiques à la hauteur et en cohérence d'appui avec ses opérations et ses projets dans l'économie de la connaissance.

Il s'agit principalement de l'appui aux écoles d'ingénieurs Centrale Marseille et Polytech Marseille, du regroupement des neurosciences à la Timone, de la réhabilitation du Campus Saint-Charles et de trois projets de recherche (la plateforme mécanique CEMEA, Marseille Immunopôle et la Fondation Méditerranéenne Infection).

Engagée fortement sur le périmètre d'Euroméditerranée, Marseille Provence Métropole a souhaité inscrire en complément de ces opérations, le soutien à la création d'un pôle pédagogique et scientifique autour des métiers de l'aménagement et du développement durable des territoires : le projet de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT).

L'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) est un réseau d'enseignement supérieur et de recherche développé en région Provence Alpes Côte-d'Azur par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSA-M), l'École Nationale Supérieure du Paysage (ENSP) et par l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR), département de la Faculté de Droit et de Sciences Politique d'Aix-Marseille Université (AMU).

L'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) est le résultat de 20 ans de coopération entre ces trois établissements complémentaires, sous tutelle de trois ministères différents, qui ont pour vecteurs communs :

- La pédagogie et la recherche sur le projet, et par le projet ;
- La fabrication de la ville, des territoires, des bâtiments, des paysages ;
- Des disciplines articulées à des savoir-faire, hérités d'une longue tradition, mais en profonde mutation et fragilisés par des logiques de court-terme et par la financiarisation des « productions » d'espaces et de bâtiments ;
- L'adossement à la Méditerranée, à ce qu'elle représente encore aujourd'hui dans l'imaginaire collectif.

Porté par le Rectorat et l'AMU au travers de la rationalisation des implantations universitaires, de la re-densification du campus de centre-ville développé par l'AMU à Saint-Charles, le projet répond également à des objectifs socio-économiques et urbains poursuivis par les collectivités territoriales et par Euroméditerranée.

La construction de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) dans l'îlot Aix bas de la Zac Saint Charles-Porte d'Aix, en co-visibilité de l'arc de triomphe de la porte d'Aix peut en outre faciliter d'un point de vue patrimonial et urbain, la revalorisation de cet espace emblématique d'entrée de la ville.

Le montant de l'investissement de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) s'élève à 49,56 millions d'euros TDC pour une surface de 9 660 m² utiles, soit une surface de plancher de 13 500 m².

Le plan de financement est le suivant :

- État, ministère de la culture et de la communication : 25 millions d'euros (soit 5 millions d'euros de plus que ce qui avait été annoncé lors de la signature du CPER 2015-2020)
- État (crédit recherche : Ministère de la Culture) / Rectorat Aix-Marseille / PIA : 1,40 million d'euros ;
- Ville de Marseille : 12,13 millions d'euros ;
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 4,13 millions d'euros ;
- Département Bouches-du-Rhône : 2 millions d'euros ;
- Marseille-Provence Métropole : 2 millions d'euros ;
- ENSA-M : 2,90 millions d'euros.

Au titre d'une cohérence forte du projet de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) avec les stratégies des différentes politiques publiques, Marseille Provence Métropole s'engage à soutenir ce projet à hauteur de 2 millions d'euros, portant ainsi l'ensemble de ses participations financières au CPER 2015-2020 volet ESR à 12 millions d'euros.

La convention entre le maître d'ouvrage de l'IMVT et Marseille Provence Métropole interviendra ultérieurement après approbation du document d'expertise par le Préfet.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 3 juillet 2015 approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan État Région 2015-2020-Volet Enseignement Supérieur Recherche ».

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt majeur de soutenir le projet de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) dans le cadre du Contrat de Plan État Région 2015-2020 – Volet Enseignement Supérieur Recherche.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de Marseille Provence Métropole au projet Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) pour un montant de 2 millions d'euros, qui s'inscrit dans le cadre du Contrat de Plan 2015-2020 - Volet ESR.

Article 2 :

Est approuvée l'affectation de crédits relatifs au projet de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) pour un montant de 2 millions d'euros.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et suivants – Sous-Politique B330 – Opération : DPEAT-15/07 – Chapitre 204.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Emploi – Enseignement supérieur
Technopoles - Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et enseignement
supérieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER